

219C2230
FR0011026749-FS0977

7 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DALET SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2019, le concert composé des sociétés Ooyala Inc.¹ et Ooyala Ltd² a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société DALET SA et détenir 217 478 actions DALET SA représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 4,25% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ooyala Inc.	112 235	2,97	112 235	2,19
Ooyala Ltd.	105 243	2,78	105 243	2,06
Total concert	217 478	5,75	217 478	4,25

Ce franchissement de seuil résulte d'un apport en nature rémunéré par une augmentation de capital de la société DALET SA au profit du déclarant⁴.

¹ Société (*delaware corporation*) de droit américain (sise 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Delaware, Etats-Unis) contrôlée par MM. Jonathan Huberman et Majid Mike Nikzad.

² Société à responsabilité limitée (*private limited company*) de droit anglais (sise St. James House, 13 Kensington Square, W8 5HD Londres, Royaume-Uni) contrôlée par MM. Jonathan Huberman et Majid Mike Nikzad.

³ Sur la base d'un capital composé de 3 781 878 actions représentant 5 115 267 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société DALET SA du 4 novembre 2019.